

La mobilité sous contrainte et son incidence sur la construction identitaire. Le cas des réfugiés d'Afghanistan et de Birmanie à New Delhi

Julie Baujard, Université de Provence/IRSEA

Introduction

Le cas des réfugiés d'Afghanistan et de Birmanie à Delhi permet d'aborder une forme particulière de mobilité spatiale : la migration sous contrainte. La limite entre migrants et réfugiés est difficile à tracer, elle peut être très mince, souvent discutée (par les pays d'accueil, les Nations Unies, les réfugiés eux-mêmes parfois). Sans entrer dans le détail, disons simplement que le sens du mot « réfugié » renvoie à l'idée d'une fuite précipitée d'un endroit inhospitalier vers un autre lieu plus accueillant, d'un « départ [qui] s'effectue sous la pression d'événements généralement brutaux et sur un laps de temps plus court que les mouvements de migration de travail »¹. Cependant, la fuite sera interprétée ici comme étant, au-delà d'un simple réflexe, une stratégie, l'issue d'une délibération et une prise de décision. Ceci permettra de souligner que les personnes confrontées à des situations de crise ont – et font – certains choix².

Depuis l'année 2001, dans le cadre d'une maîtrise d'ethnologie puis d'un DEA³, j'ai mené des recherches sur les réfugiés d'Afghanistan et de Birmanie accueillis à New Delhi et sous protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). La problématique générale de ces travaux s'articule autour des processus de construction identitaire en milieu réfugié et en particulier de la place prise par le statut de réfugié dans la redéfinition de soi et de son groupe d'appartenance.

Cette communication se divise en deux parties. La première brosse un tableau général du contexte dans lequel s'insèrent ces réfugiés à Delhi. La seconde partie, intitulée « Une situation d'interaction sociale et culturelle multidimensionnelle », présentera les réfugiés dans leurs relations aux différents acteurs que sont la population locale et le HCR. Elle mettra en avant les enjeux qui naissent de l'acquisition d'un nouveau statut, celui de réfugié, et leur impact sur les processus de construction identitaire.

I- Contexte général

Ia- Le gouvernement indien et le HCR

L'Inde, qui ne reconnaît pas officiellement les réfugiés car elle n'est pas signataire de la convention de Genève de 1951 sur le statut des réfugiés, permet cependant au HCR d'exercer son mandat dans la capitale. Le HCR y délivre le statut juridique

¹ Alice Chavannes, 1996 : 69.

² Benoist et Voutira, 1994.

³ Baujard J., 2001, « La communauté chin de New Delhi. Une population réfugiée de Birmanie, sous protection des Nations Unies », mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université de Provence, 167 p.

Baujard J., 2003, « Nouveaux citoyens de la globalisation ? Réfugiés birmans et afghans à New Delhi : une situation d'interaction sociale et culturelle multidimensionnelle », mémoire de DEA d'ethnologie, Université de Provence, 211 p.

international de réfugié à des personnes notamment originaires de Birmanie et d'Afghanistan et les prend en charge à des degrés divers. Ces réfugiés sont appelés « réfugiés urbains », par opposition à ceux regroupés dans des camps. Ils vivent donc au sein de la population locale indienne. Le HCR fournit des certificats aux réfugiés afghans et birmans les protégeant d'un rapatriement forcé dans leur pays d'origine. Pour le gouvernement indien, les réfugiés dépendent de l'*Indian Foreigners Act* (1946), c'est pourquoi il leur délivre des permis de résidence temporaire, mais pas de permis de travail. Par ailleurs, ils ne disposent pas de documents de voyage.

I-b Portrait sociologique des réfugiés sous administration du HCR

La plupart des réfugiés afghans vivant à Delhi sont arrivés en Inde aux alentours de 1992, lors des affrontements armés des moudjahidin pour le contrôle de Kaboul. Leur nombre a atteint les 25 000 personnes dans la capitale indienne vers 1993; ils ne sont aujourd'hui plus que 12 000. Parmi eux, 3 000 environ sont des musulmans, tandis que les autres sont de confession sikhe et hindoue. Le premier groupe est majoritairement composé de Tadjik, et de quelques Pashtoun. Le second groupe vivait en Afghanistan comme des immigrés, et il est très vraisemblable qu'ils ont tous quitté l'Afghanistan avec l'arrivée des taliban. La grande majorité des réfugiés afghans est d'origine urbaine (la plupart d'entre eux vivaient à Kaboul et Jalalabad) et étaient marchands ou fonctionnaires de l'État. Le groupe est majoritairement composé de familles.

Les réfugiés birmans, désignant les réfugiés de Birmanie (État multiethnique où le groupe ethnique birman est majoritaire et dominant), représentent un plus petit groupe avec un millier d'individus. La majorité du collectif est composée de Chin, qui sont principalement arrivés en 1996-97. Plus récemment (2002), un nombre significatif de Kachin a gagné Delhi. Ces deux groupes ethniques représentent près de 90 % des réfugiés birmans, tous deux sont chrétiens. Les réfugiés de Birmanie viennent, pour une large part, de zones urbaines ; ils étaient étudiants ou professeurs avant leur fuite. Ainsi, une majorité de jeunes hommes célibataires forment ce collectif.

Le HCR met en œuvre différents programmes pour les deux groupes nationaux, nous le verrons, groupes que l'institution subdivise en trois : les Afghans musulmans sont dénommés *Ethnic Afghan refugees*, les Afghans sikhs et hindous sont désignés par *Indian origin Afghan refugees* et les réfugiés de Birmanie sont regroupés sous l'appellation *Burmese refugees*.

II- Une situation d'interaction sociale et culturelle multidimensionnelle

Les enjeux du statut de réfugié seront analysés sous l'angle théorique de l'interaction sociale et culturelle, mettant au jour certains des éléments déterminants de cette construction identitaire.

L'interaction sociale opère entre

- des populations qui soit ont acquis un nouveau statut (les réfugiés), soit cherchent à l'acquérir (les demandeurs d'asile),
- l'institution de référence (le HCR)
- et la société d'accueil.

L'interaction culturelle opère entre

- les réfugiés et la population indienne (réfugiés urbains, en interaction permanente avec la population),
- entre les réfugiés et le HCR, organisation internationale.

Cette interaction est qualifiée de multidimensionnelle parce que, d'une part, elle concerne à la fois la question sociologique du statut et tout ce qui est remis en cause sur le plan culturel, et que, d'autre part, les acteurs rencontrés dans l'interaction sont divers : des organisations internationales, les autres groupes de réfugiés (bien que les contacts entre les différents groupes identifiés par le HCR sont quasi-inexistants) et la population locale⁴.

Ila- Les enjeux du statut de réfugié cristallisés dans la relation avec le HCR

Les différents groupes de réfugiés ne considèrent pas le HCR au même titre, ils l'investissent plus ou moins, et avec lui le statut de réfugié,

- en fonction de leur vie et leur expérience antérieures,
- selon l'intégration dont ils bénéficient dans le monde indien
- et aussi par rapport au programme que le HCR a développé à leur égard.

Ainsi, nous allons voir que le HCR endosse une série de rôles que les réfugiés lui attribuent, du simple centre social au « parent » des réfugiés.

L'histoire des Afghans sikhs et hindous est liée à l'Inde. Ils vivaient en Afghanistan en tant qu'immigrés. La majorité d'entre eux faisait du commerce à Kaboul et Jalalabad. Leur migration en Afghanistan s'est produite en plusieurs vagues (la première remontant au XI^e siècle). La plupart d'entre eux se ressentent afghans ; cependant, ceux de la dernière vague de migrants (issue des mouvements de population engendrés par la Partition entre l'Inde et le Pakistan), partagent l'histoire des si nombreux réfugiés qui arrivèrent à Delhi à partir de 1947, et l'on peut parler en quelque sorte d'une communauté de destin rassemblant ici Indiens et Afghans.

La religion partagée avec les Indiens les a aidés à entrer dans les réseaux locaux qui leur ont permis une meilleure intégration dans la société indienne que les autres groupes de réfugiés, nous le verrons. De plus, une majorité des réfugiés afghans sikhs et hindous se sont installés à Tilak Nagar, quartier sikh et panjabi. Cette implantation spatiale leur a donné l'opportunité d'entrer dans les communautés religieuses sikhe (et hindoue) et, pour certains, dans la communauté culturelle (panjabi).

Leur activité antérieure de commerçants, leur proximité avec les réfugiés de la Partition (qui furent 1/3 à ouvrir un commerce en arrivant à Delhi) et leur pénétration des réseaux religieux et culturel a permis aux réfugiés afghans sikhs et hindous d'avoir un accès indéniable au travail. Enfin, ils ont autour d'eux quelques 20 000 Afghans sikhs et hindous, non-réfugiés, établis à Delhi. Ces différents éléments ont permis une intégration certaine à la société indienne, renforcée par une maîtrise généralisée du hindi et/ou du panjabi.

Sur le plan institutionnel, le programme du HCR à l'égard des Afghans sikhs et hindous consiste en des activités de formation visant l'autosuffisance des réfugiés, ainsi qu'en une campagne de soutien à la naturalisation en concertation avec le

⁴ Elle ne se réduit pas au voisinage. Les réfugiés les mieux implantés ont des relations avec la société civile indienne, par exemple, au travers des associations militant pour les droits de l'homme ou des associations caritatives, ou même au travers des liens noués avec des hommes politiques indiens.

gouvernement indien. Présents sur le territoire depuis plus de 10 ans, ils ont accès à la nationalité indienne.

Les réfugiés afghans sikhs et hindous attendent du HCR une aide en matière de santé et d'éducation, qui est une aide garantie à tous les réfugiés, mais ne voient pas plus en le HCR qu'un « centre social ». Les réseaux des réfugiés afghans sikhs et hindous sont ancrés localement, ils fournissent ainsi une base de reconstruction à l'existence matérielle et symbolique des réfugiés.

La position des Afghans musulmans est plus ambiguë. Leur confession religieuse leur apporte à la fois un soutien de la communauté musulmane, et la méfiance ou le rejet de la part de la communauté hindoue. Les relations entre l'islam et l'hindouisme en Inde n'ont jamais été simples. Aujourd'hui, elles se tendent de façon inquiétante sous l'impulsion du BJP. New Delhi est de plus un vieux bastion du nationalisme hindou.

Les Afghans musulmans se sont établis dans des quartiers musulmans et connaissent une intégration relative dans la société locale. Des coopérations existent avec la population, les jeunes hommes travaillent dans le bazar, le hindi est globalement maîtrisé. Mais de façon générale, les relations avec la population indienne sont tendues.

Aussi, les Afghans musulmans ne se placent pas dans les mêmes rapports distanciés que leurs compatriotes sikhs et hindous avec le HCR. Leurs attentes envers l'institution et leurs revendications mettent en avant le fait qu'ils nécessitent une protection particulière. Deux éléments sont mis en relief. Le premier renvoie à la suspension temporaire de leur permis de résidence, qui intervint entre 2000 et 2002⁵. Alors, seul le certificat de réfugié leur apportait la certitude d'être protégés contre le rapatriement forcé en Afghanistan. Le second fait intervenir les attentats du 11 septembre 2001 et ses conséquences sur l'appréhension que se font les Indiens des Afghans musulmans. Ces derniers ont largement dénoncé le climat de suspicion qui pèse sur eux ainsi que l'ampleur du racisme dont ils font l'objet, qu'il soit exprimé par la population locale ou par les autorités en la personne des policiers. Le HCR est alors présenté par les réfugiés comme la seule instance qui peut les aider à trouver du travail, qui peut se porter garant pour eux⁶ ou faciliter les contacts.

Le HCR constitue dans cette mesure un organe d'aide socio-économique auquel les réfugiés ont recours en cas de difficultés d'ordre divers. Mais la position des Afghans musulmans par rapport à l'institution ne s'arrête pas là. Une grande partie des Afghans musulmans a été réinstallée dans des pays tiers entre 1998 et 2001 (près de 5 000 individus), donc les réfugiés toujours présents en Inde sont nombreux à avoir des membres de leur famille ou des amis vivant en Occident. Alors qu'ils ont pu compter quelques 10 000 individus, les Afghans musulmans ne sont aujourd'hui à Delhi plus que 2 500, 3 000 personnes. Ceux-ci se sentent des laissés-pour-compte et attendent du HCR qu'il les représente et les aide à trouver du travail ou à se réinstaller en Occident.

⁵ Suite à des relations tendues entre l'Inde et l'Afghanistan, notamment l'accueil par les taliban d'un avion d'Air India détourné par des islamistes, ou l'engagement de certains moudjahidin afghans aux côtés des séparatistes cachemiris.

⁶ C'est ce que fait la cellule de placement mise en place par le HCR et l'ONG partenaire Don Bosco Ashalayam.

Pour les réfugiés de Birmanie, la situation est encore différente. Installé massivement dans des quartiers ouests de Delhi, le groupe vit sans vraiment de contacts avec la population indienne. On n'observe pas de coopération entre Birmans et Indiens, les réfugiés sont très peu nombreux à parler le hindi et aucun ne travaille hors du réseau HCR-ONG.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cet état de fait. Le premier concerne la communauté des réfugiés de Birmanie, extrêmement structurée et politisée. Elle a à sa tête des leaders influents (dont une partie du gouvernement en exil) dont le réseau assure aux réfugiés un soutien international. Ce soutien s'exprime notamment dans la mise en place de formations aux droits de l'homme. Ainsi, les réfugiés de Birmanie sont très au fait de leurs *droits*. Ils naviguent par ailleurs dans un monde global grâce à leurs réseaux d'ONG, de militants défendant les droits de l'homme, grâce au soutien de la communauté chrétienne ou encore à travers Internet.

Le second élément a trait à la situation politique actuelle en Birmanie et rejoint le premier point sur la question des *droits* des réfugiés. Le maintien au pouvoir du gouvernement de la junte – par opposition à la situation intérieure afghane en principe « pacifiée » – légitime leur position de réfugiés politiques, dont le retour est tout simplement impossible, et qu'il faut prendre en charge puisque la communauté internationale a mis au point un dispositif pour les réfugiés dont le HCR est le garant.

Recevant une allocation mensuelle de subsistance (en principe réservée aux premiers temps du refuge) depuis leur arrivée en Inde (pour différentes raisons que je ne peux exposer ici), les réfugiés de Birmanie n'ont pas mis en place de réseaux professionnels. Par ailleurs, faisant l'objet d'un intérêt certain de la communauté internationale, les réfugiés de Birmanie ont vu un nombre non négligeable de réfugiés membres de leur communauté décrocher des opportunités de réinstallation en Occident⁷. Ainsi, le discours des réfugiés de Birmanie s'est figé sur deux revendications : l'allocation de subsistance ou la réinstallation. L'argumentaire, très construit, est le suivant : l'atteinte de l'autosuffisance est irréalisable pour les réfugiés de Birmanie parce que l'Inde ne leur délivre pas de permis de travail, et parce qu'ils sont en compétition avec les si nombreux Indiens habitant Delhi. Comme ils ne peuvent pas rentrer dans leur pays, l'allocation de subsistance doit leur être maintenue. Si ce n'est pas le cas, le HCR doit garantir la réinstallation des réfugiés de Birmanie en Occident.

Le HCR occupe une place centrale pour les réfugiés de Birmanie qui n'hésitent pas à parler de l'institution comme du parent des réfugiés qui, dans l'exil, ont laissé derrière eux père et mère. Ils mettent en avant le devoir de protection qu'il a envers eux.

IIb- Incidence de la mobilité sous contrainte sur la construction identitaire

Un large consensus semble se dégager aujourd'hui pour dire que l'identité se construit dans le rapport à l'autre et qu'elle est segmentaire (composée d'identités partielles). Le réfugié est confronté à des « autres » nouveaux, son identité en est donc modifiée.

⁷ Soulignons ici le poids du réseau chrétien.

En reprenant l'analyse de M. Agier⁸, on peut distinguer les réfugiés birmanes et afghans de New Delhi et les catégoriser en « locaux » et en « globaux ». Le chercheur définit les locaux comme suit : « Leur existence matérielle et symbolique dépend d'un ancrage local stable ; ils ne sont pas familiers de ce monde rapide, plurilingue et sans frontières que parcourent avec aisance les globaux – acteurs de la mondialisation formant une élite socialement homogène. Les locaux, eux, n'ont pas de compétences dans ce monde-là. L'irréversible localité de leur socialisation suivie de l'arrachement violent aux lieux de cette identité rendent la plupart des réfugiés fragiles dans le contexte de l'exode forcé »⁹. Différents facteurs déterminent l'adhésion des groupes à ces deux pôles, comme l'existence d'une diaspora ou du moins d'individus du groupe d'appartenance en Occident, les liens entretenus avec ces expatriés, la présence, en Inde, d'ONG ou d'associations internationales dans l'entourage du groupe, la connaissance de langues véhiculaires (anglais, hindi) par les réfugiés, l'utilisation de nouvelles technologies de communication et d'information ou encore une relative familiarité avec le fonctionnement des Nations Unies. Ce sont autant d'éléments qui permettent aux réfugiés de se penser des individus d'un monde global.

La part de socialisation indienne des Afghans sikhs et hindous les inscrit, pour une part, dans le groupe des locaux. Nous avons vu que cette inscription est à la fois interne (l'appartenance des Afghans à une communauté de croyance leur rend l'Inde, sa culture, son mode de vie plutôt familiers) et externe (de par le programme du HCR tourné vers la naturalisation). Cependant, leur capacité à mobiliser les réseaux sikhs, hindous, panjabi montre qu'ils ne sont pas perdus dans ce monde nouveau et qu'ils mobilisent leurs compétences et leurs connaissances pour se faire une place dans la société indienne.

Les réfugiés de Birmanie correspondent eux à l'idéal-type des globaux. Avec un réseau étendu et efficace avec l'étranger, grâce à une implantation manifeste dans le monde associatif et militant indien, et bénéficiant de programmes de réinstallation des ambassades ou d'universités, ils s'inscrivent résolument dans le monde global dont parle M. Agier. Ces acteurs de la mondialisation sont nombreux à nourrir l'espoir de se réinstaller en Occident. Mais quoi qu'il en soit, ceux qui restent en Inde vivent ce phénomène qu'A. Appadurai¹⁰ nomme *globalisation sur place*, un changement d'échelle, un rapprochement du local et du global. Ils vivent un monde transnational où une multitude de langues, d'informations, de valeurs circulent. Ces citoyens d'un monde global s'inscrivent dans une territorialité virtuelle, fantasmée, projetée (parce que la réinstallation ne concerne qu'un tout petit nombre de réfugiés). Mais en même temps, l'orientation des réseaux des Birmans témoigne plus de l'action des leaders et des anciens étudiants que de celle des paysans chin ayant une famille nombreuse. Ces derniers, moins nombreux, moins visibles, appartiennent bien davantage au monde des locaux, incapables de retrouver une place dans une mégapole de plusieurs millions d'habitants, où la pauvreté les place en situation de compétition avec la population locale.

Les Afghans musulmans, quant à eux, semblent vivre dans un univers ouvert sur le monde, mais leur réseau de référence, qui se limite souvent à des membres de leur

⁸ 2002, *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris, Flammarion.

⁹ Ibidem.

¹⁰ 1998, *Modernity at Large*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

famille réinstallés, ne leur offre que peu de possibilités réelles de se projeter comme citoyens de la globalisation. La présence de nombreux Afghans dans des pays du « premier monde » les incite quand même à imaginer que leur tour viendra. Ils développent donc une identité de l'entre-deux, prise entre la localité et la globalité. Ils sont quelque peu familiers de ce monde transnational mais ne le parcourent pas avec autant d'aisance que le font les réfugiés de Birmanie.

Conclusion

Le HCR est une pièce maîtresse du contexte d'accueil. On peut le qualifier d'institution de développement, et l'appréhender comme une cause exogène de changement social chez l'individu puisqu'il lui assigne un nouveau statut. Il ne faut pas pour autant penser que les stratégies des réfugiés se dessinent dans les seules interactions avec les Nations Unies. Les réfugiés ont tissé leurs réseaux et poursuivent des logiques qui s'élaborent aussi à travers ceux-ci.

Pour les trois groupes considérés, le nouveau territoire est à la fois investi et rejeté, et ce à différents degrés. Cette relation ambiguë tient à la difficile intégration socio-économique – subie et/ou voulue – des réfugiés en Inde, elle-même déterminée par l'histoire collective et individuelle des réfugiés ainsi que par le programme du HCR à leur égard. Tous les réfugiés ont développé un imaginaire très positif lié à la réinstallation dans un pays tiers. L'orientation de leurs réseaux permet d'appréhender les logiques migratoires à l'œuvre, qui reflètent la dynamique identitaire dans laquelle les réfugiés sont entraînés. Les réfugiés sont des migrants sous contrainte ; ils ont cependant une certaine maîtrise cognitive et idéologique de leur destin qui s'exprime dans le rapport négocié avec le HCR et dans la mise en place de réseaux propres aux réfugiés.

Je finirai cette présentation en revenant à la première question évoquée, celle de la définition du concept de réfugié. Deux notions, réfugié et logique migratoire, qui semblent *a priori* antinomiques, s'avèrent coexister. Une première réponse est celle de la pluralité du concept, qui se conjugue au singulier (face aux organismes d'aide internationaux, aux ONG), et au pluriel (dans les relations avec les membres du groupe d'appartenance, par rapport au pays d'origine). Une seconde est que la notion de réfugié, qui désigne un statut juridique international ne se réduit pas à cette seule dimension. Une étude des réseaux développés par les réfugiés permet de mettre en lumière ce qu'ils investissent dans cette identité « réfugié ».